



INFORMATIONS MUNICIPALES AUX ST LONNAIS MARS 2010

Un défibrillateur cardiaque à la Mairie

Chaque année en France 50 000 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque. Seules 3% des victimes survivent.

Un arrêt cardiaque n'est pas irréversible ; le cœur peut repartir si un massage cardiaque est effectué dans les toutes premières minutes, suivi d'un choc électrique si nécessaire.

Dans la rue où à domicile, tout se joue dans les dix premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque.

La vie de la victime dépend donc des témoins éventuels de l'accident et de leur capacité à intervenir.

Trois gestes peuvent sauver une vie :

APPELER LES SECOURS

MASSER

DEFIBRILLER

Qu'est ce qu'un défibrillateur ?

Le rôle d'un défibrillateur est de réanimer le cœur en cas d'arrêt cardiaque par l'envoi d'un choc électrique ou « défibrillation ».

Cet appareil portable avec une batterie possède deux électrodes à placer sur la poitrine de la victime.

Toute personne même non médecin est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe.

La municipalité a décidé de se doter de ce type d'appareil et de l'implanter sur la façade de la mairie.

Aujourd'hui une dizaine d'entre nous sont formés à l'utilisation de cet équipement, mais il est important qu'un maximum de Saint-Lonnais soient initiés aux gestes qui sauvent.

Des formations gratuites seront dispensées prochainement et proposées à vous tous.

Afin d'organiser au mieux différentes sessions, il est impératif de vous inscrire, si vous êtes volontaire pour participer à une de ces formations qui se dérouleront en soirée dans des salles municipales et n'excéderont pas plus d'une heure.

Inscription dès à présent par téléphone à la mairie : 05-58-57-80-53

Travaux sur les réseaux

Des travaux d'extension de réseaux sont en cours dans la rue de la descente de l'église.

Ces travaux consistent à enfouir sous chaussée des réseaux Eaux Usées, Eau Potable, Electricité, Téléphonie.

Les désordres importants de la circulation et de l'état de la chaussée dans ce secteur de la commune sont donc temporaires.

Dans les semaines à venir, des travaux de dépose et enfouissement de réseaux électriques Basse tension et Haute tension sont programmés dans l'agglomération, en bordure de la RD n°6 entre les points kilométriques 14.000 et 14.300.

Des coupures de courant seront à prévoir sur les postes n°16 de « Comets » et n°40 « Matelot ».

Une circulation alternée sur la route départementale sera nécessaire durant le chantier.

Les réseaux seront enfouis sous accotement et les traversées de route seront réalisées par fonçage.

Tous les fils aériens et poteaux disparaîtront du paysage dans ce secteur du bourg.

Handicap et taxe d'habitation

Le Conseil Municipal, réuni le 29 janvier 2010, a décidé d'instituer un abattement de 10% à la base de la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides.

L'abattement est également applicable aux contribuables qui ne sont pas personnellement concernées mais qui occupent leur habitation principale avec des personnes mineures ou majeures qui satisfont une au moins des conditions requises.

Cet abattement s'appliquera en 2011.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la mairie.

Aide aux voyages scolaires

Les collégiens et lycéens Saint-Lonnais peuvent bénéficier d'une participation de la Mairie au financement des voyages scolaires. Cette aide est de 20%.

S'adresser à la Mairie.

Bientôt les travaux de Printemps ... et leurs nuisances !

Rappelons les dispositions à respecter :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 heures et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures, les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures ». (Arrêté préfectoral de 1992)